



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20007524-20240425-2024-13-D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2024

Publication : 25/04/2024

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**



Annexe technique – Convention pour une mission d'étude.

Premier semestre 2024

– EAVT-EPTB Seine Grands Lacs

Présentation du Maître d'Ouvrage commanditaire de l'étude :

L'EPTB Seine Grands Lacs est un syndicat mixte ouvert regroupant la Métropole du Grand-Paris, la Ville de Paris, les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la Région Grand-Est, les communautés d'agglomérations de Troyes Champagne Métropole, de Saint-Dizier, Der et Blaise et du Pays de Meaux. Son périmètre de reconnaissance couvre 18 départements et 8 territoires à risque important d'inondation.

Il agit à l'échelle du bassin versant amont de la Seine, facilite et coordonne l'action publique des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire à travers ses missions :

Gérer le risque lié aux inondations dans le bassin de la Seine, en écrêtant les crues

Soutenir le débit des rivières pendant la saison sèche

Agir pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations

Assurer un rôle de conseil, d'animation et de coordination auprès des collectivités du bassin

Préserver l'environnement

Projet d'aménagement hydromorphologique et paysager d'une Zone d'Expansion des Crues (ZEC) urbaine à Châtillon-sur-Seine, en Côte d'Or (21) :

Le projet d'aménagement a lieu sur les terrains du moulin Lemoine, aussi dit « des Paces », au cœur de la ville de Châtillon-sur-Seine. Le secteur à aménager est entouré à sa gauche par la Seine et à sa droite par son bief. La source de la Douix, site touristique, est

située à une centaine de mètres en amont des terrains où elle se jette rapidement dans le bief de la Seine. Le site est classé en zone rouge du PPRI de Châtillon-sur-Seine, les inondations touchent de nombreux enjeux à l'aval du site (casernes des pompiers, lycée, gymnase, EPHAD, etc.). Les travaux consistent d'une part à démolir le moulin et les 4 ouvrages hydrauliques présents sur le secteur ainsi qu'à restaurer une zone d'expansion des crues pour récupérer du volume de stockage en cas de crue et diminuer la hauteur d'eau au niveau des enjeux touchés.

Sujet confié aux étudiants DSA (Architectes-Urbanistes) dans le cadre de la convention d'étude EAVT-EPTB durant le premier semestre 2024 :

Projet d'aménagement hydromorphologique et paysager d'une Zone d'Expansion des Crues (ZEC) urbaine à Châtillon-sur-Seine, en Côte d'Or (21)

Contexte et synthèse des enjeux :

Le secteur est régulièrement soumis à l'aléa inondation. Il est par ailleurs situé en zone rouge du PPRI, Plan de Prévention des Risques naturels liés aux Inondations, de la commune. Or il est entouré d'habitations privées et des structures publiques à enjeux suivantes : crèche, écoles, centre de secours du SDIS, EPHAD et gymnase. La crue de janvier 2018, de période de retour estimée à 20 ans, a altéré l'accès à ces bâtiments pendant une certaine période.

Le projet s'inscrit dans une dynamique globale de gestion des inondations à l'échelle du bassin versant amont de la Seine. Il présente un côté exemplaire dans le cadre de l'action ZEC portée par l'EPTB Seine Grands Lacs. En outre, le site sera intégré par la commune de Châtillon-sur-Seine au programme d'actions « petite ville de demain » auquel elle participe et qui vise à favoriser la transition écologique. La commune sera présente aux différentes étapes du projet.

Les bâtiments situés sur les terrains Lemoine sont inoccupés et laissés à l'abandon depuis 1993. Un incendie en 2020 a fortement endommagé une partie des bâtiments qui étaient déjà vétustes voire partiellement détruits. Bien que l'intérieur du bâtiment soit fragilisé et non sécurisé, il s'agit d'un lieu de squat pour certaines personnes.

L'EPAGE Sequana, syndicat mixte fermé porteur de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), a fait l'acquisition des terrains Lemoine et des ouvrages hydrauliques associés à l'exception de quelques parcelles appartenant à la commune. Une convention a par ailleurs été établie avec cette dernière afin de pouvoir intervenir sur les parcelles leur appartenant dans le cadre d'un projet d'aménagement global

du secteur. A la suite des travaux d'aménagement, le site sera restitué à la commune pour une valeur symbolique.

Le projet concerne dans un premier temps la destruction des structures superficielles qui aura lieu pendant le premier semestre 2024, de mi-mars à mi-juin. L'INRAP interviendra au cours du second semestre afin d'effectuer un diagnostic d'archéologie préventive, le secteur étant situé dans une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA). Si le diagnostic ne révèle aucune découverte majeure, la destruction du moulin pourra se poursuivre début d'année 2025 avec la purge des fondations.

C'est à la suite de ces étapes préliminaires essentielles que nous envisageons de réaliser un projet d'aménagement global du site, visant à :

- Restaurer une Zone d'Expansion des Crues (ZEC) en milieu urbain, dans une optique de prévention et d'atténuation des inondations sur la commune et plus particulièrement au droit des bâtiments à enjeux cités précédemment ;
- Restaurer d'un point de vue environnemental les milieux aquatiques et rivulaires dans le but de rétablir les continuités sédimentaires et piscicoles et la trame verte et bleue au droit du site ;
- Développer les loisirs et le tourisme en réaménageant le site d'un point de vue paysager et en intégrant des éléments pédagogiques.

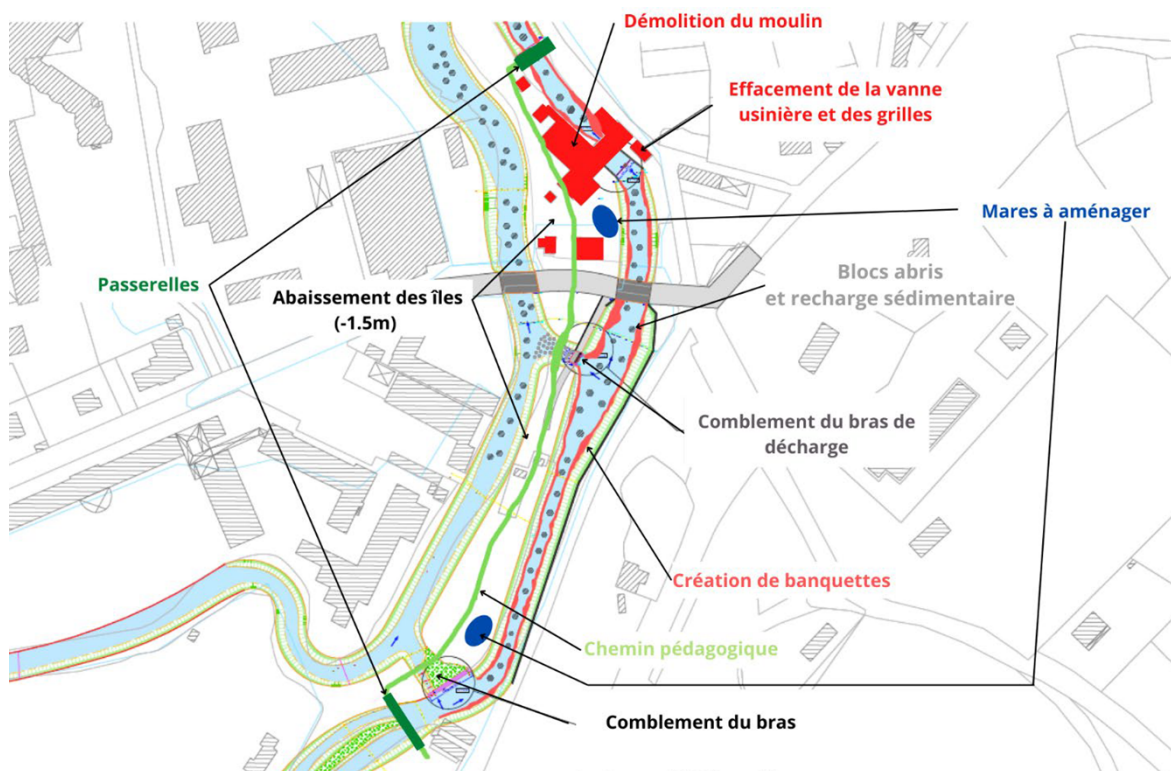


Figure 1 : Projet d'aménagement du secteur du moulin Lemoine (EPAGE Sequana)

L'étude de modélisation hydraulique du CEREMA réalisée en 2022 a permis de démontrer l'impact positif que représentent ces aménagements si la crue de 2028 venait à se

reproduire. Ainsi, pour le bras rive gauche, la remise en service du bras du moulin Lemoine génère un abaissement de la ligne d'eau pour la crue centennale de 30 centimètres (20 centimètres pour la crue de janvier 2018) du pont rue de Seine et sur les 400 mètres amont. Ensuite l'abaissement se réduit pour devenir négligeable en amont du pont des Boulangers. Au niveau de la mairie l'abaissement est négligeable de l'ordre de quelques centimètres.

Pour le bras rive droite, l'abaissement de la ligne d'eau est identique à celle du bras rive gauche sur les 400 mètres en amont puis il devient très rapidement négligeable entre le pont St Barthélémy et le pont du Perthuis au Loup.

L'étude conclut que cet aménagement est intéressant car il permet un abaissement significatif des lignes de crue sur 400 mètres en amont du pont rue de Seine et donc de diminuer l'impact des fortes crues rue de Seine entre la place Marmont et le pont (Collège Fontaine des Ducs, centre de secours...).

Acteurs en présence et positionnements à date :

- **EPAGE SEQUANA : Maître d'ouvrage des travaux et propriétaire des terrains**
L'EPAGE Sequana est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux réalisés sur le secteur (démolition du moulin, restauration hydromorphologique, etc.).
- **Commune de Châtillon-sur-Seine : propriétaire d'une partie des terrains**
La commune sera consultée lors des différentes phases du projet.
- **Seine Grands Lacs :**
Seine Grands Lacs accompagne l'EPAGE Sequana depuis quelques années dans son action d'identification et de restauration des ZEC sur son territoire dans le cadre de son action inscrit au PAPI de la Seine et de la Marne francilienne.
Depuis la présidence de M. Patrick Ollier, Seine Grands Lacs, via des conventions de coopération et de partenariat accompagne techniquement et financièrement les maîtres d'ouvrages sur leurs études et/ou travaux de ZEC.

Les attentes de Seine Grands Lacs vis-à-vis de la commande auprès des étudiants de l'Ecole d'Architecture de la Ville et des Territoires de Marne La Vallée :

Dans le cadre du projet d'aménagement hydromorphologique et paysager d'une ZEC urbaine à Châtillon-sur-Seine, les étudiants seront sollicités pour porter l'étude sur l'aspect paysager du site en incluant une ambition de valorisation de la ZEC, une dimension pédagogique pour la gestion des inondations et d'amélioration de la biodiversité.

Cet espace communautaire à vocation de promenade et d'aire de repos sur l'île sera accessible par deux passerelles en bois en aval et en amont du site. Il faudra prévoir :

- Accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite ;
- Végétalisation par des essences adaptées ;
- Mise en valeur des sources de la Douix ;
- Aménagement d'un espace transitoire entre le stade de foot et la rivière pour la promenade et l'expansion des crues ;
- Mise en valeur de la façade arrière de bâtiments mise à nue lors de la coupe des végétaux sur les terrains situés en amont du pont ;
- Panneaux d'information pour sensibiliser le grand public sur le fonctionnement des milieux aquatiques, les inondations et le fonctionnement d'une ZEC, mais aussi sur l'histoire, la « mémoire », du site avec par exemple l'affichage de photos historiques.

Les terrains seront restitués à la commune après achèvement des travaux d'aménagement, celle-ci devra donc être intégrée dans chaque étape du projet.

Le maître d'ouvrage a comme volonté de réutiliser des éléments du moulin en « mémoire » de ce monument historique. Ainsi, il doit être a minima envisagé de :

- Réinvestir en tant que bancs le long du sentier pédestre des pierres de taille issues du moulin Lemoine, notamment celles de l'arche,
- Réutiliser les poutres en bois qui n'auraient pas été endommagées lors de l'incendie et de la démolition du moulin.

De plus, il est demandé de travailler sur un projet de repères de crue à travers un objet spécifiques (fresque murale, sculpture ou mobilier urbain) mettant en avant la culture du risque inondation : une sorte de zouave du pont de l'alma local.

Quelques exemples :



